

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021

L'An deux mil vingt et un, le six septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Etaient présents : GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, GERAY Nathalie, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, VIVET Joseph, de PONTBRIAND Agnès, CROISSANT Didier, GOURDET Laurence, THUILLIER Jean-Claude, HÉLIÈRE Stéphanie, VIOLANTE Florent, GRENET Virginie.

Etaient absents excusés : SAISON Joël, ADAM Aurélie et AYAD Majida excusés.

Secrétaire de séance	AUBERT Nadine
Date de convocation	30.08.2021
Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	16
Nb de pouvoirs	0
Nb de votants	16

Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2021

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2021 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

CNE2021-S07-D01 - Compte rendu des décisions du Maire depuis le 05 juillet 2021

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le 26° de l'article L.2122-22 du CGCT de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Numéro	Date	Objet
2021-22	19/07/2021	<u>Contrôle des réseaux d'assainissement préalablement aux travaux de voirie du centre bourg d'Arville - Mission complémentaire - Approbation du constat des travaux présenté par la SARL SARC d'un montant de 4 951,25 € HT soit 5 446,38 € TTC - pour une longueur de réseaux de 1 073 ml contre 500 ml initialement prévus - présence de réseaux séparés route des Templiers, un réseau pluvial côté pair et un réseau d'assainissement côté impair. Dépense imputée au budget assainissement</u>

2021-23	21/07/2021	Aménagement salle conseil/associative mairie déléguée de Saint-Avit - Approbation <u>Avenant n°1 avec la SARL PLAIS DAGUENET pour le lot 1 – maçonnerie</u> à hauteur de : plus 2 188,41 € HT correspondant à l'option 1 prévue dans le marché initial (démolition doublage et refouillements des ébrasements) et plus 3 163,49 € HT de travaux complémentaires présentés par devis du 20 juillet 2021 (plus-value pour modification des sols et moins-value pour les réseaux d'eau potable et d'eaux vannes/usées). Le nouveau montant du marché est de 25 216,68 € HT <u>Avenant n°1 avec la SAS RIVL pour le lot 4 - isolation</u> - à hauteur de plus 774,16 € HT correspondant à l'option 1 prévue dans le marché initial (complément de doublage). Le nouveau montant du marché du lot 4 est de 8 874,16 € HT.
2021-24	31/08/2021	Aménagement salle conseil/associative mairie déléguée de Saint-Avit - Approbation de l'avenant n°2 avec la SARL PLAIS DAGUENET pour le lot 1 – maçonnerie à hauteur de : plus 1 199 € HT correspondant aux travaux de piquetage et d'un enduit à la chaux sur le mur intérieur côté nord/ouest d'une surface de 25 m ² , dégradé par l'humidité. Le nouveau montant du marché du lot 1 se porte à 26 415,68 € HT
2021-25	02/09/2021	Programme de voirie 2021 - Aménagement de parterres végétalisés rue des Chevaliers St Agil - Approbation du devis de l'Entreprise LDTP sise à Couëtron-au-Perche - Souday - relatif à la fourniture et le transport de terre végétale pour un montant de 1 190 € HT soit 1 428 € TTC - Imputation de la dépense à l'article 2151 du budget 2021
2021-26	02/09/2021	Agrandissement de l'espace de stationnement situé à l'arrière de la Mairie déléguée de Souday - Approbation du devis de l'Entreprise LDTP sise à Couëtron-au-Perche - Souday - relatif aux travaux de terrassement pour un montant de 3 752,09 € HT soit 4 502,51 € TTC - Imputation de la dépense à l'article 2113 du budget 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

CNE2021-S07-D02 - Aménagement du centre bourg de la commune déléguée d'Arville – Travaux d'assainissement préalablement aux travaux de voirie

Considérant la délibération du 5 juillet 2021 portant attribution du marché de travaux de voirie à SAS PIGEON TP suite à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques en centre bourg de la commune déléguée d'Arville ;
Considérant le rapport de l'inspection télévisée des réseaux route des Templiers, rue de l'Eglise et route du Vieux Moulin – Arville

Monsieur Le Maire expose :
L'inspection télévisée a révélé :

- l'existence de réseaux séparatifs route des Templiers dont un réseau pluvial côté pair et un réseau d'assainissement côté impair ;
- des dégradations partielles de la canalisation d'eaux pluviales entre le numéro 2 et 12 de la route des Templiers, cette canalisation doit être remplacée préalablement aux travaux de voirie programmée en septembre.
- le développement de racines provenant de la végétation aux abords des trottoirs. A réception d'un courrier leur stipulant les conclusions de ce rapport, les propriétaires concernés ont été invités à supprimer cette végétation pour éviter toutes dégradations des réseaux.

L'entreprise PIGEON a remis le 4 septembre 2021 un devis des travaux d'assainissement d'un montant de 8 504,96 € HT. Ces travaux consistent à la :

- dépose de la canalisation existante ø 400 en béton, évacuation en décharge, dressage lit déposé, fourniture et pose d'une canalisation ø 400 en PVC CR8, sablage et remblai sur une longueur de 67 ml : 7 448,39 € HT
- création de 3 piquages sur la canalisation ø 400 : 635,25 € HT
- réalisation des raccordements EP (environ 2,50 ml chacun sur trottoir) pour un montant de 421,32 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la proposition de la **SAS PIGEON TP** - Centre-Ile de France, Agence de La Ferté-Bernard, sise à CHERRE-AU (Sarthe) pour un montant de **8 504,96 € HT** soit **10 205,95 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis,
- **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 21532 du budget assainissement 2021

Point sur les travaux en cours

Travaux salle associative mairie déléguée de Saint-Avit

A l'issue des congés d'été, l'entreprise de maçonnerie exécute les travaux dans les délais. L'entreprise MTS PECNARD a supprimé la cheminée. Il est prévu l'intervention des entreprises de menuiserie, d'isolation, d'électricité et de plomberie à compter du 14 septembre. La pose des menuiseries est retardée pour cause de problèmes d'approvisionnement des vitrages. Des travaux complémentaires ont été engagés par décision du Maire pour les lots 1 et 4.

Au 1er septembre 2021, le montant global HT du marché avec les avenants est de 79 471,89 contre 72 146,83 € initialement prévus hors imprévus. Nous disposons d'un reliquat de 16 278,11 € HT pour atteindre l'enveloppe globale de 95 750 € financée à 80% soit 76 600 € (subventions DSR 2021 = 50 000 € + DETR 2021 = 26 600 €).

Aménagement de l'espace multi-jeux à Souday et autres

Sur proposition de Mme Karine GLOANEC MAURIN, le dossier a été porté à la connaissance du Syndicat Mixte du Pays Vendômois pour s'assurer sur quelle ligne du contrat de Pays on peut prétendre à une subvention - toujours en attente d'un retour ainsi que celui de l'Agence Nationale pour le Sport.

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'établir et d'approuver le plan de financement à cet effet par décision du Maire, selon le coût réel des travaux.

L'entreprise LDTP réalise le terrassement et l'empierrement du site avant l'intervention de l'entreprise PIGEON pour la confection de l'enrobé. Voir pour l'installation d'un éclairage public.

Aux abords de l'espace multi-jeux et stade, sont en cours les travaux suivants :

- suppression du terrain de tennis désaffecté,
- aménagement du terrain bordant la rue des Loisirs, devenu propriété de la commune.

Les robots de tonte ne peuvent donc pas être en fonctionnement pendant cette période de travaux.

Engager une réflexion sur la signalisation de l'aire réservée aux camping-cars.

Travaux de voirie

L'entreprise PIGEON interviendra courant septembre et au plus tard début octobre pour la réalisation des bi-couches sur les voies communales et pour la signalisation au sol prévus dans le marché initial.

CNE2021-S07-D03 - Travaux de voirie 2021 – végétalisation des trottoirs rue des Chevaliers St Agil

Considérant les travaux de végétalisation des trottoirs de la rue des Chevaliers St Agil dans le cadre du programme 2021 ;

Monsieur Le Maire présente les devis de la SARL ARBRES ET JARDINS de SOUDAY :

- Devis préparation des parterres comprenant le nivelage, la fournitures et pose des bâches de plantation et pouzzolane pour un montant de 1 957,30 € HT,
- Devis de fournitures de plants pour un montant de 1 142,28 € HT,

Les plantations seront réalisées par les agents communaux sur les conseils d'une étudiante en horticulture /paysagiste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la proposition de la **SARL ARBRES ET JARDINS de SOUDAY** sise à Couëtron-au-Perche - Souday pour un montant de global de **3 099,58 € HT soit 3 719,50 € TTC**, correspondants aux travaux de préparation des parterres et à la fourniture des plants.
- **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 2151 du budget primitif 2021

Des piquets seront mis sur le pourtour des parterres afin d'empêcher les véhicules de circuler et de stationner.

CNE2021-S07-D04 - Réhabilitation de l'ancienne école de St Agil – Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre – Demande de subventions

Considérant la convention d'attribution de l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC - d'un montant de 70 000 € accordée au titre du plan de relance 2021 pour la réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Agil dont les travaux consisteraient à l'isolation du bâtiment par l'extérieur avec bardage bois et le changement des menuiseries pour un montant estimatif de 92 395 € hors taxes, maîtrise d'œuvre comprise ;

Considérant que les travaux dénommés phase 1 de l'opération doivent être réalisés au cours du 1er semestre 2022 avec présentation du décompte de l'opération au plus tard le 30 juin 2022 pour conserver le bénéficiaire de l'aide de la DRAC de 70 000 € ;

Considérant que des travaux de couverture / zinguerie, électricité / plomberie / chauffage, sol et peintures doivent être réalisés au titre d'une seconde phase, ainsi le bâtiment serait réhabilité dans sa globalité ;

Considérant qu'il est possible de solliciter des aides auprès de la DRAC au titre du Plan de Relance 2022 pour la phase 2 de l'opération ;

Le comité de pilotage de ce nouveau projet propose de confier la maîtrise d'œuvre à Stéphane GÂTINEAU, architecte DPLG, en charge de la réalisation architecturale des travaux de la Grange (programme 2016-2018), pour concevoir une réhabilitation de l'ancienne école dans la continuité de celle de la Grange.

Monsieur Le Maire présente le contrat d'honoraires de SCPA GÂTINEAU qui se décompose en HT comme suit :

- Relevé / esquisse / avant-projet / autorisation d'urbanisme : 3 400 €
- Phase projet / assistance et marché de travaux : 6,5% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le contrat d'honoraires de la SCPA GÂTINEAU, sise à Montoire sur le Loir – 35 place Clémenceau, aux conditions énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat avec le SCPA GATINEAU ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les subventions pour le financement de la phase 2 des travaux ;
- **DECIDE** de dénommer ce lieu d'accueil « Ateliers de pratiques artistiques » destiné aux amateurs et professionnels.

Aménagement bâtiment communal 16 place des Porches – Souday

Le dossier d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) a été établi par l'agence d'architecture Marchand Pitois – de La Ferté Bernard à l'issue des relevés intérieur et des façades du bâtiment. Nous avons dû substituer la déclaration préalable en permis de construire afin que la commission de sécurité puisse statuer sur la demande de changement de destination de l'ancienne habitation à réhabiliter en commerce recevant du public (ERP). Cependant, le service Habitat, Bâtiment, Rénovation Urbaine de la DDT a statué favorablement sur l'accessibilité du local ouvert au public.

Par courrier du 16 juillet, l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord sur le projet des façades assorti de prescriptions. Cependant, l'Agence d'Architecture Marchand-Pitois n'aura pas la possibilité d'établir un chiffrage des travaux par corps d'état pour cause de surcharge de travail et en l'absence d'économiste disponible.

La mission a été proposée à la SCPA Gatineau. En attente d'un retour

A ce jour, en l'absence du chiffrage des travaux par corps d'état, nous ne sommes pas en mesure de solliciter les subventions au titre de la DETR 2022 et au titre du Patrimoine Rural Non Protégé.

CNE2021-S07-D05 - Accord de principe pour la vente du bâtiment communal dénommé ancien presbytère de Oigny

La commission en charge de l'entretien du territoire a visité le bâtiment communal dénommé « ancien presbytère de Oigny », libre de toute occupation depuis le 1er juillet 2021.

Les membres de la commission ont pu constater l'importance des travaux de réhabilitation à y réaliser et se sont interrogés sur les possibilités de le proposer à la vente.

Ce bâtiment communal est situé aux abords de l'église avec présence d'un mur dans le prolongement de l'édifice côté sud et proche du déversoir récupérant les eaux des parcelles situées en amont lors de fortes pluies, il sera donc nécessaire d'établir une division de terrain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **EMET** un accord de principe pour vendre l'ancien presbytère de Oigny construit sur la parcelle 165B348 avec l'adjonction d'une superficie de terrain d'environ 1 500 à 2 000 m² ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire :

- de solliciter un cabinet de géomètre pour définir la division des parcelles 165B348 – 165B155 et 165B156 et permettre ainsi de conserver du terrain aux abords de l'église et d'accéder tout autour du déversoir,
- de consulter les instances pour définir le prix de vente du bien avec le terrain qui y sera rattaché après division des parcelles.

CNE2021-S07-D06 - Acquisition d'un troisième columbarium – cimetière de Souday – Décision modificative 01-2021

Monsieur Le Maire fait part que le second columbarium composé de 6 cases, installé dans le cimetière de Souday est complet. La société GRANIMOND, fournisseur des deux premiers columbariums, a été contactée pour la fourniture et la pose d'un nouveau columbarium. L'offre s'élève à 4 117 € HT y compris la fourniture de 12 plaques pour un équipement similaire. Le délai de livraison est de 15 semaines soit une installation à prévoir début 2022.

Les crédits budgétaires pour le financement de cet équipement n'étant pas inscrits au budget 2021, il est nécessaire de voter une décision modificative en conséquence pour disposer des crédits à reporter en 2022 et honorer la facture en début d'année avant le vote du budget 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 15 POUR et 1 CONTRE,

- **APPROUVE** l'offre de la Société GRANIMOND sise à Saint-Avoid – 57500 – 13/15 rue des Américains pour un montant de 4 177,00 € HT qui se décompose comme suit :
 - Fournitures et pose d'un columbarium composé de 6 cases d'une contenance possible de 3 urnes par case en granit poli de couleur gris d'orient pour un montant de 3 685 € HT,
 - Fourniture de 12 plaques d'inscription en granit noir fin poli à 54,00 € HT l'unité, vierge de toute gravure pour un montant de 432 € HT soit 4 plaques offertes,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la proposition GRANIMOND à hauteur de 4 117,00 € HT – quatre mille cent dix-sept euros hors taxes soit 4 940,40 € TTC – quatre mille neuf cent quarante euros quarante centimes toutes taxes comprises ,
- **DECIDE** d'imputer la dépense à l'article 2116 du budget primitif,
- **VOTE** une décision modificative comme suit :

DM n°01-2021 - BUDGET COMMUNE 2021					
Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	Diminut° de crédits
2116	Cimetière	5 500 €			
2313	Constructions		5 500 €		

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de mener à terme cette opération.

CNE2021-S07-D07 - Reprise de tombes militaires situées dans le cimetière de Souday et Saint-Agil

Monsieur Le Maire fait part de la rencontre du 2 septembre 2021 de Monsieur Jean-Marie BEYER, délégué général de Loir-et-Cher du Souvenir Français et de Monsieur Jean VIOLETTE, président du Comité cantonal de Mondoubleau du Souvenir Français.

Les tombes militaires sur les communes sont de la compétence de l'Etat et déléguées aux collectivités. Il y a une obligation d'entretien de ces sépultures vis-à-vis du devoir de mémoire.

Le projet consiste à prévoir de relever les six tombes militaires du cimetière de Souday et les sept tombes de Saint-Agil, toutes détériorées, pour les réunir dans un unique caveau dans chacun des cimetières respectifs.

La collectivité doit informer les familles des défunts concernées par ces tombes qui devront donner un accord écrit pour l'exhumation et la ré-inhumation.

Dans un premier temps, il faudra engager une procédure de concessions abandonnées pour pouvoir procéder aux exhumations des cercueils et à leur ré-inhumation dans le caveau en commun.

Cette procédure dure trois années et comporte différentes étapes (état initial, procès-verbal année N+1 puis procès-verbal année N+2). Celles-ci sont indispensables à la bonne réalisation et à la validité des démarches futures.

Parallèlement à cette procédure de reprise, il faudra désigner précisément l'emplacement du futur caveau, le choix du monument et de la stèle pour chacun des cimetières. Il est préconisé d'avoir une croix latine et une stèle de mémoire comportant les noms de tous les soldats.

Une fois ces éléments définis et actés, il faudra disposer de deux devis minimum d'entreprises habilitées à réaliser ce type de travaux pour solliciter une subvention auprès du Souvenir Français à hauteur de 20 à 40% du montant du devis hors TVA (taux de subvention défini selon la taille de la collectivité).

Monsieur BEYER préconise de prévoir le caveau de regroupement avec des emplacements supplémentaires au nombre de tombes relevées, au cas où d'autres sépultures de « mort pour la France » soient à l'abandon dans le futur et se trouveraient dans des concessions privées. Il serait alors possible de les rapatrier dans le caveau de regroupement. Il propose de faire l'inventaire des soldats « morts pour la France » qui pourraient se trouver dans des concessions privées de chacun des cimetières pour disposer d'un nombre de places suffisantes dans le cadre de cette opération de regroupement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager les démarches définies ci-dessus pour permettre ainsi la réunion des soldats « Morts pour La France » dans un unique caveau pour chacun des cimetières respectifs de Souday et Saint-Agil.

Règlement intérieur des cimetières

Lieu de mémoire, les cimetières sont réglementés par un ensemble de normes consignées dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Un règlement intérieur sera élaboré pour harmoniser le fonctionnement des cinq cimetières de Couëtron-au-Perche.

CNE2021-S07-D08 - Contrat de fournitures de gaz

Les communes déléguées de Saint-Agil et Souday disposent de citernes gaz installées aux endroits suivants :

- Saint-Agil : une citerne en location pour le chauffage de l'atelier communal et des espaces occupés par la Sellerie Percheronne, hors magasin, bureaux, studio situé au-dessus du magasin et espace co-working chauffés électriquement ;
- Souday : une citerne en propriété pour le chauffage des bâtiments communaux situés 6 / 6bis et 6 ter rue de la Poste Souday : salon de coiffure, logements communaux et uniquement pour la production d'eau chaude à la salle communale ; une seconde citerne en propriété affectée à l'épicerie de Souday

Actuellement, nous avons deux fournisseurs de gaz :

Antargaz pour St Agil avec un prix moyen sur 3 ans de 2 068,16 € TTC la tonne, (hors location de 108,37 € TTC par an)

Vitogaz pour Souday avec un prix moyen sur 3 ans de 2 039,56 € la tonne TTC.

La commune a la possibilité de bénéficier d'une offre privilège réservée aux communes adhérentes à l'Association des Maires Ruraux de France –AMRF – qui a conclu un accord de partenariat avec VITOGAZ FRANCE. Cet accord prévoit notamment des conditions tarifaires préférentielles et exclusives avec mise à disposition du matériel.

Le 20 août dernier, nous avons rencontré un chargé d'affaires de Vitogaz nous proposant une offre aux conditions privilèges de l'AMRF :

- Mise à disposition de citernes pendant 5 ans avec une reconduction d'un an,
- Prix de la tonne fixé à 1 129,56 € TTC – prix réglementés, hausse validée selon l'accord de l'AMRF,
- Redevance annuelle de maintenance (RAM) et location : 120 € TTC par an et par réservoirs.

Vitogaz se charge de résilier le contrat d'Antargaz pour St Agil et prend en charge l'installation des nouvelles citernes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à conclure un contrat de fournitures de citernes en location et de gaz avec VITOGAZ France sis à PUTEAUX – 92800 – Tour Franklin – 100, Terrasse Boieldieu - aux conditions sus-désignées.

CNE2021-S07-D09 - Contrats d'assurances risques statutaires 2022-2025

Monsieur Le Maire expose :

Le contrat groupe d'assurances statutaires via le Centre de Gestion 41- CDG 41 - arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le Centre de gestion a lancé une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et des établissements publics du Département un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et/ou à l'IRCANTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Seulement deux offres ont été remises sur quatre organismes ayant fait acte de candidature.

Le groupement retenu est SIACI SAINT HONORE courtier et GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE assureur identique au précédent contrat, proposant un :

- taux de 5,60% pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL contre 4,94% précédemment,
- taux de 1,35% pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL contre 0,99% précédemment

L'assureur propose un maintien du taux pendant deux ans (hors évolutions législatives). On note une augmentation des taux au regard de la période précédente. Les taux ont été proposés compte tenu des arrêts déclarés par les collectivités et les établissements publics.

Frais de gestion

Au titre du contrat groupe, pour l'exercice de ses activités de gestion, une participation financière dite « frais de gestion » est versée au CDG 41. Pour information, le taux actuellement facturé appliqué à la masse salariale assurée est de 0,34% pour les agents affiliés CNRACL et 0,06% pour les agents IRCANTEC. Ce taux sera voté en conseil d'administration du CDG 41 courant septembre prochain.

Adhésion

Le renouvellement de notre adhésion au 1er janvier 2022 doit être décidé au plus tard le 31 octobre 2021.

Monsieur Le Maire suggère de prendre attache auprès d'autres assureurs pour étudier un contrat d'assurances statutaires à titre individuel et de se prononcer sur l'adhésion du contrat groupe lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'engager une consultation auprès d'organismes d'assurances pour connaître les conditions financières des contrats d'assurances pour risques statutaires à titre individuel à compter du 1er janvier 2022 ;
- **DECIDE** de reporter l'adhésion ou pas au contrat groupe du CDG 41 lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Questions diverses

Lotissement

Monsieur Le Maire fait part qu'il n'y a plus de terrains à construire disponibles dans les lotissements de Souday et Saint-Agil et qu'il est nécessaire d'engager une réflexion pour la création d'un nouveau lotissement.

Urbanisme

A compter du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme ne seront plus instruites par les services de l'Etat (DDT). La communauté de communes des Collines du Perche en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunal devra mettre en œuvre un nouveau service à cet effet ou déléguer cette mission à un autre EPCI contre rémunération.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique – CRTE

Porté par la communauté de communes des Collines du Perche, Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal les orientations de notre collectivité à flécher au sein du dispositif CRTE :

- Acquisition et réhabilitation d'une friche artisanale située au cœur du village de Saint-Agil ;
- Sécurisation des circuits vélos, pédestres/équestres aux abords des bourgs des communes déléguées par la création de voies cyclables et piétonnières (mobilité douces) sur les communes déléguées d'Arville, Saint-Agil, Souday, Oigny et Saint-Avit ;
- Réhabilitation du prieuré de Souday ;
- Construction d'une chaufferie bois pour les bâtiments communaux : logements communaux, prieuré, salle communale, église situés en centre bourg de la commune déléguée de Souday ;
- Construction d'un habitat inclusif au centre du village de Souday sur des terrains en cours d'acquisition avec bâtiments existants à démolir.

Constitution d'un comité de pilotage (COPIL) pour le projet de réhabilitation de la piscine de Mondoubleau

Suite à la fermeture de la piscine de Mondoubleau par la municipalité en date du 20 avril 2021, la Communauté de communes des Collines du Perche s'est engagée à réaliser une étude de faisabilité sur la réhabilitation de cet équipement.

Afin de travailler sur ce sujet et constituer un groupe de personnes référentes, il est proposé de constituer un Comité de pilotage (COPIL), composé d'une quinzaine de personnes.

Monsieur Olivier ROULLEAU et Madame Nathalie GERAY souhaitent siéger au sein de ce COPIL

Date des prochaines réunions

Commission Cimetière	lundi 11 octobre à 14 h - Arville
Conseil Municipal :	lundi 11 octobre 20 h
	lundi 15 novembre 20 h
	lundi 13 décembre 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
J. GRANGER.